

DEC180088DR10

Décision portant nomination de Madame Aline Huber aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité propre UPR3212 intitulée Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives (INCI)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171286DGDS portant renouvellement de l'unité propre UPR3212 intitulée Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives et nommant Monsieur Michel Barrot en qualité de directeur ;

Considérant que Mme Aline Huber a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS du 5 au 7 novembre 2002 et du 26 au 28 novembre 2002.

DECIDE :

Article 1^{er} : Madame Aline Huber, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité propre UPR3212 intitulée Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Madame Aline Huber exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Madame Aline Huber est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 19 janvier 2018

Le directeur de l'unité
Michel Barrot

Le Délégué Régional

Visa du délégué régional du CNRS

Patrice SOULLIE